

COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXECUTION DES ARTICLES L 2121-25 ET R 2121-11 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

SEANCE DU 11 FEVRIER 2009

L'an deux mille neuf, le onze février, à vingt heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire le 04 février 2009 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances en la Salle du Conseil Jacques Berthod, sous la présidence de Monsieur Hugues PORTELLI.

Le Maire ouvre la séance à vingt heures quarante-cinq minutes. Il est procédé à l'appel nominal :

PRESENTS:

M. Hugues PORTELLI, Maire

Mme PEGORIER-LELIEVRE, M. NACCACHE, Mme GRAS, M. HAQUIN, Mme EUGENE, M. GEORGIN, Mme MARY, M. CAZALET, Mme KLEIN-SOUCHAL, M. RICHARD, *Adjoints au Maire, Vice-présidents de Commissions*.

Mme NILLES, Mme OEHLER, M. HERBEZ, Mme SÉVIN-ALLOUET, M. KHINACHE, Mme NEVEU, Mme DUPUY, M. MOHAMED, Mme GARNIER, M. PENICHOST, Mme HEDUIN, M. BLANCHARD, Mme GOMMERY, M. PARENT, M. TROGRLIC, M. RODRIGUES, Mme LÊ, M. KHIYACHI, MIle GILBERT, Mme LEBBAZ

ABSENTS EXCUSES:

M. PICARD-BACHELERIE (pouvoir à M. RICHARD)
M. AUGER (pouvoir à M. PORTELLI)
Mme BELARD (pouvoir à M. NACCACHE)
M. CAYLA (pouvoir à M. HAQUIN)

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Monsieur PARENT qui en accepte les fonctions, est nommé secrétaire de séance.

I - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2008

Le CONSEIL MUNICIPAL

- Approuve le procès-verbal de la séance du 20 novembre 2008.

L'opposition vote favorablement ce procès-verbal dans sa forme mais, reste dans l'attente de recevoir le Cahier des Charges relatif à la réalisation du site Intranet de la commune ainsi que le rapport sur le bâti communal de la société Socotec.

Monsieur le Maire indique qu'un exemplaire est remis à l'opposition, un second restant à la disposition de la majorité en Mairie Principale.

<u>Résultat du vote</u> Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

II - COMMUNICATIONS DU MAIRE

1) Compte rendu de l'utilisation de la délégation du Conseil Municipal au Maire

18 DECEMBRE 2008

Décision n° 2008/229 (Politique de la Ville)

- Objet : Mise en place de trois concerts organisés par le Conseil de Quartier de Cernay
- Cocontractant : Association « Tarif de Groupe »
- Durée / date : les 18, 20 et 21 décembre 2008 à la Chapelle de Cernay
- **Montant H.T.**: 2 700 €H.T.
- Montant T.T.C.: TVA non applicable

19 DECEMBRE 2008

Décision n° 2008/ 230 (Finances)

- Objet : Convention de prêt consolidable avec phase de mobilisation Flexilis n° A7508626
- Montant T.T.C.: 500 000 €comportant les caractéristiques suivantes :
- * Phase de mobilisation : 9 mois jusqu'au 25 septembre 2009, en une ou plusieurs fois avec un préavis au plus tard à 9h00 le jour de la date de mise à disposition demandée, avec un montant minimum à chaque tirage de 15 000 € La dernière demande de tirage devra être transmise au plus tard le 23 septembre 2009 ;
- * Durée maximale d'amortissement : 5 ans à partir du 25/09/2009 au plus tard ;
- * Taux d'intérêts et marges sur index :

Index ou Taux Marge

Phase de mobilisation des fonds

Euribor 3 mois 0, 50 %

Phase de consolidation des fonds (15K€mini)

Taux fixe trimestriel garanti 4, 09 %

- * Amortissement progressif du capital, la consolidation de chaque tirage intervenant au plus tard à la fin de la phase de mobilisation des fonds ;
- * Commission de non-utilisation : 0, 10 % de la différence entre le montant du contrat et les sommes effectivement mobilisées ;
- * Commission d'engagement : 500 €

22 DECEMBRE 2008

Décision n° 2008/231 (Communication - Documentation)

- Objet : Convention relative à l'hébergement, la maintenance et la mise à jour du site Internet de la Ville
- Cocontractant : Société ARTIFICA
- Durée / date : un an renouvelable avec une durée maximum totale de 2 ans
- Montant annuel H.T.: 3 500 €annuel pour l'hébergement du site,
 - 480 €pour sa maintenance,
 - 900 €pour l'hébergement d'un espace vidéo,

640 € pour la maintenance corrective du progiciel de gestion de contenu du site internet (Typo3) et pour l'évolution du site.

- Montant T.T.C.: 4 186 €pour l'hébergement du site,

574, 08 €pour sa maintenance,

1 076, 40 €pour l'hébergement d'un espace vidéo,

765, 44 €pour la maintenance corrective du progiciel de gestion de contenu du site internet (Typo3) et pour l'évolution du site.

Ce tarif n'inclut pas les frais et temps de déplacements.

Décision n° 2008/ 232 (Services Techniques)

- **Objet :** Mission d'étude de sol dans le cadre de travaux pour la construction future d'un centre socioculturel François Rude sis rue Jean de Florette à Ermont

- Cocontractant : Entreprise Technosol

- Durée / date : 1 mois
 - Montant H.T. : 3 980 €
 - Montant T.T.C. : 4 760, 08 €

Décision n° 2008/ 233 (Politique de la Ville)

- **Objet :** Contrat d'engagement avec des professeurs de musique du Conservatoire Jacques Juteau pour leur participation aux concerts qui se dérouleront à la Chapelle de Cernay
- Cocontractant: Mathias LOPEZ, Guillaume PEREZ et Nicolas CHAUMEAUX
- **Durée / date :** les 18, 20 et 21 décembre 2008
- Montant net.: 450 €par musicien (soit un total de 1 350 €net pour l'ensemble du groupe)

23 DECEMBRE 2008

Décision n° 2008/ 234 (Marchés Publics / Documentation)

- Objet : Fourniture et gestion d'abonnements de journaux, de revues et autres périodiques
- Cocontractant : Société PRENAX
- Durée / date : un an renouvelable deux fois
- Montant H.T.: minimum annuel: 15 000 €; maximum annuel: 45 000 €
- Montant T.T.C.: Le montant de la TVA varie en fonction de la prestation demandée

05 JANVIER 2009

Décision n° 2009/ 01 (Action Culturelle)

- Objet : Contrat concernant le spectacle « Les plantes et les hommes »
- Cocontractant : Compagnie « Les apprentis parleurs de l'Auberge des baladins »
- Durée / date : le 07 janvier 2009 à 10h30 à la Médiathèque André Malraux
- **Montant H.T.**: 140 €net
- Montant T.T.C.: TVA non applicable

06 JANVIER 2009

Décision n° 2009/02 (Action Culturelle)

- Objet: Contrat concernant un spectacle pour les 3/5 ans
- Cocontractant : Compagnie « Poussière d'étoiles »
- Durée / date : le 21 janvier 2009 à 10h30 à la Médiathèque André Malraux
- **Montant H.T.** : 150 €net
- Montant T.T.C.: TVA non applicable

Décision n° 2009/03 (Action Culturelle)

- Objet : Contrat concernant le spectacle « Voyage au pays de la ruse »
- Cocontractant : Compagnie « L'Oreille à plume »
- Durée / date : le 14 janvier 2009 à 9h30 à la Bibliothèque annexe Les Passerelles
- **Montant H.T.**: 100 €net
- Montant T.T.C.: TVA non applicable

Décision n° 2009/ 04 (Action Culturelle)

- Objet : Contrat concernant le spectacle « L'attrape soleil »
- Cocontractant : Compagnie « Au bout du conte »
- Durée / date : le 28 janvier 2009 à 9h30 à la Bibliothèque annexe les Passerelles
- **Montant H.T.**: 140 €net
- Montant T.T.C.: TVA non applicable

Décision n° 2009/05 (Action Culturelle)

- Objet : Contrat concernant le spectacle pour les 6 ans et plus
- Cocontractant : Compagnie « Conte Leu »
- Durée / date : le 04 février 2009 à 10h30 à la Médiathèque André Malraux
- **Montant H.T.**: 150 €net
- Montant T.T.C.: TVA non applicable

Décision n° 2009/06 (Action Culturelle)

- Objet : Contrat concernant le spectacle pour les 6 ans et plus
- Cocontractant : Compagnie « Au bout du conte »
- Durée / date : le 04 mars 2009 à 10h30 à la Médiathèque André Malraux
- **Montant H.T.**: 140 €net
- Montant T.T.C.: TVA non applicable

Décision n° 2009/07 (Action Culturelle)

- Objet : Contrat concernant le spectacle « Voyage au pays de la ruse »
- Cocontractant : Compagnie « L'Oreille à plume »
- Durée / date : le 06 mai 2009 à 10h30 à la Médiathèque André Malraux
- **Montant H.T.** : 100 €net
- Montant T.T.C.: TVA non applicable

Décision n° 2009/ 08 (Marchés Publics / Services Techniques)

- **Objet :** Lancement d'une procédure adaptée concernant la formation des agents aux permis poids lourds Aucune offre n'ayant été reçue, la procédure est déclarée infructueuse

07 JANVIER 2009

Décision n° 2009/09 (Services Techniques)

- **Objet :** Location de postes de livraison de gaz naturel sur le réseau de distribution pour le Gymnase Van Gogh
- Cocontractant : Gaz Réseau Distribution de France (GrDF)
- **Durée / date :** 3 ans. La redevance annuelle est fixée au 1^{er} janvier 2008.
- Montant H.T.: Poste G16: 368.51 €

09 JANVIER 2009

Décision n° 2009/ 10 (Marchés Publics / Action Culturelle)

- Objet : Lot N° 1 : Achat de guéridons
- Cocontractant : Société FPC
- Durée / date : Un an renouvelable 2 fois
- Montant H.T.: minimum annuel: 1 000 €; maximum annuel: 6 000 €
- Montant T.T.C.: minimum annuel: 1 196 €; maximum annuel: 8 606, 41 €
- Objet: Lot N° 2: Achat de chaises pliantes
- Cocontractant : Société EQUIP CITES
- Durée / date : Un an renouvelable 2 fois
- Montant H.T.: minimum annuel: 1 000 €; maximum annuel: 6 000 €
- Montant T.T.C.: minimum annuel: 1 196 €; maximum annuel: 8 606, 41 €

- **Objet :** Etude prospective portant sur l'évolution des effectifs scolaires en vue de refondre la sectorisation scolaire et de mener une réflexion sur le nombre d'accueils de loisirs
- Cocontractant : Société MENIGHETTI PROGRAMMATION

Durée / date : 3 mois
 Montant H.T. : 16 450 €
 Montant T.T.C. : 19 674, 20 €

Décision n° 2009/12 (Marchés Publics / Action Educative)

- **Objet :** Déclarer sans suite la procédure concernant la dépose, la pose et l'achat de rideaux pour le groupe scolaire Maurice Ravel

Décision n° 2009/13 (Marchés Publics / Action Educative)

- **Objet :** Déclarer sans suite la procédure concernant la dépose, l'enlèvement et le nettoyage des rideaux dans les écoles maternelles et élémentaires de la Commune

Décision n° 2009/14 (Marchés Publics / Services Techniques)

- Objet : Rénovation du Parc de l'Audience

- Cocontractant : Société NEREV

- Durée / date : Délai d'exécution des travaux de 5 mois

- Montant H.T.: 44 379 € - Montant T.T.C.: 53 077, 28 €

Décision n° 2009/15 (Marchés Publics / Petite Enfance)

- Objet : Travaux de pose de clôtures et de sols souples dans les crèches « Les Gibus et les Marmousets »

- Cocontractant : Société MULTICOLO

- Durée / date : Délai d'exécution des travaux de 2 mois

- Montant H.T.: 10 848, 21 € - Montant T.T.C.: 12 974, 46 €

Décision n° 2009/ 16 (Marchés Publics / Communication Documentation)

- Objet : Distribution de documents municipaux

- Cocontractant : Société ADREXO

- Durée / date : Un an renouvelable 2 fois

- Montant H.T.: minimum annuel: 8 000 €; maximum annuel: 15 000 € - Montant T.T.C.: minimum annuel: 9 568 €; maximum annuel: 17 940 €

Décision n° 2009/17 (Relations Publiques)

- **Objet :** Marchés subséquent pour la mise en place d'un cocktail à l'occasion des vœux de Monsieur le Sénateur-Maire

- Cocontractant : Société AMBIANCE & RECEPTIONS

- **Durée / date :** le 10 janvier 2009 - **Montant T.T.C. :** 7 297, 52 €

Décision n° 2009/18 (Relations Publiques)

- **Objet :** Animation musicale « Charly Music » comprenant un piano-bar, un disc jockey (sono et éclairage compris), des chants et des danses animés par six mariachis, dans le cadre de la soirée dansante organisée en l'honneur du personnel au Théâtre Pierre Fresnay

- Cocontractant : Monsieur Charles CAMPAILLA

- Durée / date : le 17 janvier 2009 de 20h30 à 3 heures

- **Montant T.T.C.**: 3 570 €

Décision n° 2009/19 (Relations Publiques)

- Objet : Repas du personnel communal

- Cocontractant : VAL D'OISE Services

- Durée / date : le 17 janvier 2009 de 20h30 à 3 heures

- Montant T.T.C.: 34,08 €(soit coût estimatif de 11 076 €pour 325 personnes)

Décision n° 2009/ 20 (Action Culturelle)

- Objet : Contrat concernant le spectacle « Le djinn caché derrière le moucharabieh »
- Cocontractant : Compagnie « Conte Leu »
- Durée / date : le mercredi 08 avril 2009 à 9h30 à la Bibliothèque annexe les Passerelles
- **Montant H.T.** : 150 €net
- Montant T.T.C.: TVA non applicable

Décision n° 2009/21 (Services Techniques)

- Objet : Démolition du Club Diamant
- Cocontractant : Société ERDT SARL
- Durée / date : Les prestations se réaliseront sur une période d'un mois
- Montant H.T.: 6 880 € - Montant T.T.C.: 8 228, 48 €

19 JANVIER 2009

Décision n° 2009/22 (Marchés Publics / Informatique)

- Objet : Maintenance des 12 commutateurs

Erreur sur le montant T.T.C. de la décision n° 08/216

- Cocontractant : BCL Associés
- Durée / date : un an renouvelable 3 fois
- Montant H.T.: 3 900 € - Montant T.T.C.: 4 664, 40 €

21 JANVIER 2009

Décision n° 2009/23 (Politique de la Ville)

- **Objet :** Formation intitulée « Ateliers de Français Langue Etrangère »organisée au sein de la Maison d'Arrêt d'Osny pour un effectif maximum de 12 personnes
- Cocontractant : Association ESSIVAM
- **Durée / date :** 1^{er} semestre 2009, hors vacances scolaires, à raison de 3 séances par semaine, réparties le lundi, mercredi et jeudi de 14 heures à 17 heures
- **Montant H.T.**: 9 108 €
- Montant T.T.C.: TVA non applicable

22 JANVIER 2009

Décision n° 2009/ 24 (Marchés Publics)

- Objet : Installation d'un système de sécurité incendie de catégorie A à l'Eglise Saint Flaive
- Cocontractant : Société D.E.F.
- Durée / date : Délai d'exécution des travaux de 10 mois
- Montant H.T.: 19 069, 95 € - Montant T.T.C.: 22 807, 66 €

23 JANVIER 2009

Décision n° 2009/ 25 (Marchés Publics / Services Techniques)

- **Objet :** Mission de coordination SPS (Sécurité Protection Santé) dans le cadre des travaux de rénovation des WC intérieurs de la Bibliothèque André Malraux
- Cocontractant : Bureau d'ingénierie THOUVENOT
- Durée / date : un mois
- Montant H.T.: 1 463, 64 €
- Montant T.T.C.: 1 750, 51 €

- **Objet :** Mission de coordination SPS (Sécurité Protection Santé) dans le cadre des travaux de développement durable (chauffage, isolation thermique extérieure, étanchéité et changement des huisseries) entrepris à l'école maternelle Maurice Ravel

- Cocontractant : Bureau d'ingénierie THOUVENOT

- Durée / date : deux mois
- Montant H.T. : 2 652, 92 €
- Montant T.T.C. : 3 172, 89 €

27 JANVIER 2009

Décision n° 2009/27 (Action Culturelle)

- **Objet :** Cession du droit d'exploitation du spectacle « la belle et la bête et autres métamorphoses » à la bibliothèque annexe les Passerelles

- Cocontractant : Compagnie l'Oreille à plume

- Durée / date : le 11 mars 2009 à 9h30

- Montant H.T.: 100 €nets - Montant T.T.C.: Pas de TVA

Décision n° 2009/28 (Action Culturelle)

- **Objet :** Cession du droit d'exploitation du spectacle pour les 3/5 ans à la bibliothèque annexe les Passerelles

- Cocontractant : Compagnie « Poussière d'étoiles »

- Durée / date : le 25 mars 2009 à 9h30

- Montant H.T.: 150 €nets - Montant T.T.C.: Pas de TVA

Décision n° 2009/ 29 (Action Culturelle)

- **Objet :** Cession du droit d'exploitation du spectacle « Contes en vrac » à la bibliothèque annexe les Passerelles

- Cocontractant : Compagnie La Besace à histoires des Rigredine

- Durée / date : le 22 avril 2009 à 9h30

- Montant H.T.: 170 €nets - Montant T.T.C.: Pas de TVA

Décision n° 2009/30 (Action Culturelle)

- **Objet :** Cession du droit d'exploitation du spectacle « La Besace à frémir » à la bibliothèque annexe les Passerelles

- Cocontractant : Compagnie La Besace à histoires des Rigredine

- **Durée / date :** le 11 février 2009 à 9h30

- Montant H.T.: 170 €nets - Montant T.T.C.: Pas de TVA

Décision n° 2009/31 (Action Culturelle)

- Objet : Cession du droit d'exploitation du spectacle « Contes en vrac » à la Médiathèque André Malraux

- Cocontractant : Compagnie La Besace à histoires des Rigredine

- **Durée / date :** le 18 mars 2009 à 10h30

Montant H.T.: 170 €netsMontant T.T.C.: Pas de TVA

Décision n° 2009/32 (Services Techniques)

- **Objet :** Assistance technique pour l'analyse des pannes récurrentes sur l'ascenseur du Théâtre Pierre Fresnay

- Cocontractant : Société ETB ASCENSEURS

- **Durée / date :** du 02 au 13 février 2009

- Montant H.T.: 350 € - Montant T.T.C.: 418, 60 €

Décision n° 2009/33 (Marchés Publics / Services Techniques)

- Objet : Rénovation des toilettes de la Médiathèque André Malraux

- Cocontractant : Société NOVIMO

- Durée / date : un mois

- Lot N°1: Maçonnerie, carrelage, faïence, plomberie

- Montant H.T.: 33 422 € - Montant T.T.C.: 39 972,71 €

- Lot N°2 : Menuiserie, faux plafonds, électricité

- Montant H.T.: 16 592 € - Montant T.T.C.: 19 844,03 €

30 JANVIER 2009

Décision n° 2009/34 (Politique de la Ville)

- **Objet :** Contrat de vente pour des places de cinéma destinées à chaque participant du Conseil de Quartier des Espérances-Arts (3 lots de 30 cartes)

Cocontractant: CGR CINEMAS
 Durée / date: le 1^{er} février 2009
 Montant H.T.: 559,63 €
 Montant T.T.C.: 567 €

02 FEVRIER 2009

Décision n° 2009/35 (Finances)

- **Objet :** Contrat « Alliance » consistant à un service de mise en ligne sur Internet et comportant les caractéristiques suivantes :

Modules Inventaire valorisé, suivi des encours garantis, génération des états annexes réglementaires et un système de veille sur les ratios

- Cocontractant : Société Finance Active

- Durée / date : un an renouvelable deux fois par reconduction expresse

- Montant H.T.: 1 078,72 € - Montant T.T.C.: 1 290,15 €

Décision n° 2009/36 (Services Techniques)

- Objet: Mission de suivi de contrat d'exploitation de chauffage pour l'assistance technique et administrative

- Cocontractant : Société SAGE

- Durée / date : du 16 février au 31 décembre 2009

- Montant H.T.: 8 361,21 € - Montant T.T.C.: 10 000 €

05 FEVRIER 2009

Décision n° 2009/ 37 (Services Techniques)

- **Objet :** Contrats d'entretien de divers matériels (horloges et chronomètres) installés dans les bâtiments communaux suivants : *Gymnase Victor Hugo, gymnase Auguste Renoir, gymnase Gaston Rebuffat, place Gare de Cernay, rue du Syndicat / Place Bichet, Mairie d'Ermont et Eglise Saint-Flaive*

- Cocontractant : Entreprise BODET

- Durée / date : Contrats pour 1 an renouvelables pour trois ans

- Montant H.T.: 1 825, 00 € - Montant T.T.C.: 2 182, 70 €

09 FEVRIER 2009

Décision n° 2009/38 (Marchés Publics / Services Techniques)

- Objet : Rénovation des fenêtres pour divers bâtiments

- Cocontractant : Société LORILLARD

- Durée / date : un mois

- Montant H.T.: 50 581 € - Montant T.T.C.: 60 494,88 €

Lot 2 : Ecole Primaire Victor Hugo :

- Montant H.T. : 34 177 € - Montant T.T.C. : 40 875,69 €

Lot 3 : Foyer des Anciens
- Montant H.T.: 28 650 €
- Montant T.T.C.: 34 265,40 €

III - AFFAIRES GENERALES

Le CONSEIL MUNICIPAL

1) - Modifie le tableau des effectifs.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 6 (M. TROGRLIC, M. RODRIGUES, Mme. LÊ, M. KHIYACHI, Mlle. GILBERT, Mme LEBBAZ)

Votants : 29 Pour : 29

2)

- Décide de :
 Supprimer l'emploi de « Chargé de l'Action Culturelle»
 - Créer l'emploi de « Directeur de l'Action Culturelle », étant précisé qu'il est difficile de recruter un agent statutaire sur ce poste, en raison des missions attachées aux cadres d'emploi et grades,
 - Préciser les missions principales attachées à cet emploi,
 - Fixer le niveau de recrutement par référence à celui exigé pour l'inscription au concours d'attaché territorial, étant précisé que le candidat retenu devra justifier d'une expérience d'au moins dix ans sur des missions spécialisées dans l'action culturelle,
 - Fixer la rémunération de l'agent qui sera recruté sur cet emploi par référence à l'indice brut 801 correspondant au 12^{ème} échelon de l'échelle des attachés territoriaux de la Fonction Publique Territoriale, correspondant au taux moyen des rémunérations appliquées sur le marché pour ce type de poste,
 - Dit que ledit agent bénéficiera de l'ensemble des primes, indemnités et avantages sociaux divers accordés au personnel non titulaire de la Commune dans les conditions qui y sont en vigueur,
 - Autorise le Maire à signer avec le candidat retenu le contrat correspondant d'une durée de trois ans.

<u>Résultat du vote</u> Présents ou représentés : 35 Abstentions : 6 (M. TROGRLIC, M. RODRIGUES, Mme. LÊ, M. KHIYACHI, Mlle. GILBERT, Mme LEBBAZ)

Votants : 29 Pour : 29

- 3) Décide le maintien de deux emplois aidés, sur la base de Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi à durée déterminée de 6 mois à raison de 26 heures hebdomadaires, au sein de la Commune.
 - Sollicite l'aide de l'Etat au co-financement de ces postes ainsi que d'autres financeurs extérieurs,
 - Autorise le Maire à signer tout document se rattachant à ce dispositif avec l'Agence Nationale Pour l'Emploi.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

4) - Approuve la délibération du Comité syndical du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF) portant sur l'adhésion de la Commune de Jouy-en-Josas (Yvelines) pour les deux compétences « Gaz » et « Electricité ».

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 5) Décide du retrait de la Commune du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et des services associés du SIGEIF,
 - Autorise le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 6) Approuve le choix fait par la Commission d'Appel d'Offres d'attribuer le marché relatif aux transports collectifs pour les déplacements lors d'activités scolaires, périscolaires et diverses à la société CARS LACROIX.
 - Autorise le Maire à signer les marchés correspondants avec cette société.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 7) Approuve le choix fait par la Commission d'Appel d'Offres d'attribuer le marché relatif à la fourniture de carburants pour un montant minimum annuel de 20 000€H.T. et un montant maximum annuel de 75 000€H.T. à la société BP France.
 - Autorise le Maire à signer le marché correspondant avec la société.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

8) - Autorise le Maire à signer avec l'entreprise CRAM l'avenant N° 1 au marché d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux, pour un montant de 37 981, 32 €H.T.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 9) Approuve le choix fait par la Commission d'Appel d'Offres d'attribuer le marché relatif à l'informatisation des écoles élémentaires à la société C.H.G.
 - Autorise le Maire à signer le marché correspondant.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

10) - Autorise le Maire à résilier le marché avec la société PHONE REGIE et à lui verser une indemnité représentant 4% de la différence entre le montant HT non révisé du marché et le montant HT non révisés des prestations déjà réalisées.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- **-** Approuve les termes de la convention de gestion du groupe scolaire Jean Jaurès entre le Syndicat Intercommunal Jean Jaurès et la Commune d'Ermont.
 - Autorise le Maire à signer ladite convention avec le Syndicat Intercommunal.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

IV - JEUNESSE ET SPORTS

Le CONSEIL MUNICIPAL

Jeunesse

- 1) Approuve le projet « séjour solidarité internationale au Maroc », destiné à 10 jeunes ermontois âgés de 15 à 17 ans, qui se déroulera du 11 au 25 avril 2009,
 - Autorise le Maire à signer la convention de partenariat pour l'organisation et la réalisation du séjour avec l'association « Racines et Horizons », partenaire du projet,
 - Autorise le Maire à verser une subvention de 2 000 euros à cette association.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

V - <u>ACTION EDUCATIVE</u>

Le CONSEIL MUNICIPAL

- 1) Fixe le montant alloué pour la participation aux charges de fonctionnement des écoles privées selon le barème mis en place par l'Union des Maires du Val d'Oise, à savoir :
 - école élémentaire : 410,97€ par enfant
 - école maternelle : 597,93 € par enfant

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Votants : 35 Contre : 6 (M. TROGRLIC, M. RODRIGUES, Mme. LÊ, M. KHIYACHI, Mlle. GILBERT, Mme LEBBAZ)

Pour: 29

2) - Autorise le Maire à signer la convention de prêt et de dépôt de matériels pédagogiques adaptés à usage collectif localisés dans une école élémentaire publique « convention Handiscol 3 bis ».

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

VI - DEVELOPPEMENT DURABLE

Le CONSEIL MUNICIPAL

1) - Approuve le lancement d'un Agenda 21 local sur le territoire communal et autorise le Maire à solliciter auprès du Conseil Régional d'Île de France, du Conseil Général du Val d'Oise et autres organismes des subventions, et à signer tous documents s'y rapportant.

<u>Résultat du vote</u> Présents ou représentés : 35 Abstentions : 6 (M. TROGRLIC, M. RODRIGUES, Mme. LÊ, M. KHIYACHI, Mlle. GILBERT, Mme LEBBAZ)

Votants : 29 Pour : 29

2) - Approuve les modalités de la mise à disposition de composteurs précisées dans l'avenant n°3 à la convention avec l'Association des Jardins Familiaux et autorise le Maire à le signer.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

VII - <u>URBANISME</u>

Le CONSEIL MUNICIPAL

1) - Autorise le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention de mise à disposition précaire du local sis 2 rue Degas à Ermont, avec le Centre Communal d'Action Sociale.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 2) Approuve les modalités de la convention avec Ermont Habitat pour la mise à disposition d'un local sis 7 allée l'Eau des Collines au profit de l'Association des Anciens Combattants pour la tenue de ses réunions.
 - Autorise le Maire à signer la convention de location correspondante.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

3) - Autorise le Maire à déposer une déclaration préalable pour la division de la parcelle AD 728 sis rue Jean Mermoz.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

VIII - FINANCES

Le CONSEIL MUNICIPAL

- 1) Décide l'octroi de subventions aux associations, aux établissements publics locaux et aux organismes divers pour l'année 2009.
 - Autorise le Maire à signer les conventions correspondantes.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 2) Article 1: La commune d'Ermont accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement de toutes sommes dues en principal, intérêts, intérêts de retard, indemnités, frais et accessoires au titre des contrats de prêts contractés par la société Pax-Progrès-Pallas d'un montant en principal maximal respectif de 2 810 010,18 € dont les caractéristiques sont définies à l'article 2.
 - Article 2 : Les caractéristiques des prêts que la S.A. H.L.M. Pax-Progrès-Pallas sont les suivantes :

1/

Ancien prêteur :	Dexia Crédit Local
Nouveau prêteur :	Dexia Crédit Local
Montant maximum du prêt :	2 810 010,18 €
Durée maximale :	21 ans
Objet du prêt :	Refinancement du contrat n° MPH227471EUR
Références du contrat de refinancement :	FLEXI n° MON263603EUR/280691

- Date du réaménagement : 1^{er} janvier 2009
- Périodicités des échéances d'amortissement et d'intérêts : annuelle
- Mode d'amortissement : progressif
- Conditions de remboursement anticipé : le remboursement anticipé est possible à chaque échéance annuelle moyennant un préavis de 35 jours et le paiement ou la réception d'une indemnité calculée selon les conditions prévalant sur les marchés financiers au moment du remboursement (article 8.1 à 8.3)
- Taux d'intérêt : taux fixe à 4,50 %

2/

Ancien prêteur :	Dexia Crédit Local
Nouveau prêteur :	Dexia Crédit Local
Montant maximum du prêt :	2 810 010,18 €
Durée maximale :	21 ans
Objet du prêt :	Refinancement du contrat n° MPH227479EUR
Références du contrat de refinancement :	FLEXI n° MON263615EUR/0280707

- Date du réaménagement : 1^{er} janvier 2009
- Périodicités des échéances d'amortissement et d'intérêts : annuelle
- Mode d'amortissement : progressif
- Conditions de remboursement anticipé : le remboursement anticipé est possible à chaque échéance annuelle moyennant un préavis de 35 jours et le paiement ou la réception d'une indemnité calculée selon les conditions prévalant sur les marchés financiers au moment du remboursement (article 8.1 à 8.3)
- Taux d'intérêt : taux fixe à 4,50 %

<u>Article 3 : La garantie de la commune d'Ermont est accordée pour la durée totale des prêts et en conformité avec les dispositions du Code général des collectivités territoriales, notamment celles relatives au plafond de garantie, à la division du risque et au partage du risque..</u>

<u>Article 4:</u> Au cas où la S.A. H.L.M. Pax-Progrès-Pallas, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles en principal, intérêts, intérêts de retard, indemnités, frais et accessoires, la commune s'engage à effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple notification de Dexia Crédit Local adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des impôts.

<u>Article 5</u>: Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à intervenir en qualité de représentant du garant, aux contrats de prêts qui seront passés entre Dexia Crédit Local et la S.A. H.L.M. Pax-progrès-Pallas et l'autorise à procéder ultérieurement, sans autre délibération, aux opérations que nécessiterait, le cas échéant, la mise en œuvre de la garantie.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 3) Approuve les projets détaillés dans le cadre de l'aide aux projets de développement de la lecture pour les animations 2009 de la Médiathèque.
 - Sollicite une subvention au taux maximum auprès du Conseil Général du Val d'Oise pour l'aide à la mise en place de ces projets.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 4) Dans le cadre de la Petite Enfance, approuve, en complément à la délibération n°08/219 du 17 décembre 2008, la précision suivante :
 - La convention d'objectifs et de financement Prestation de Service n° SIAS : 2003-64 concerne le Relais Assistantes Maternelles.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- Approuve, en complément à la délibération n°08/219 du 17 décembre 2008, les précisions suivantes :
 - La convention d'objectifs et de financement sur fonds propres Dispositif «Accueil d'enfants porteurs de handicap ou d'une maladie chronique» n°SIAS : 2006-146 concerne le multi-accueil « A Petits Pas »,
 - La convention d'objectifs et de financement sur fonds propres Dispositif «Accueil d'enfants porteurs de handicap ou d'une maladie chronique» n°SIAS : 2006-269 concerne la crèche familiale « Les Marmousets».

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

5) - Dans le cadre du Centre Socio-Culturel François Rude, approuve, en complément à la délibération n°08/217 du 17 décembre 2008, les termes de la convention d'objectifs et de financement – Lieu d'Accueil Enfants Parents « Le Préambule » et autorise le Maire à la signer.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

L'ordre du jour étant épuisé et aucun Conseiller ne demandant la parole, le Maire lève la séance à 22h10.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Affiché le 18 FEVRIER 2009